WikipédiA Liste rouge de l'UICN La liste rouge de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature ; en anglais IUCN = Red List), créée en 1964, constitue l'inventaire mondial Eteinte au niveau mondial le plus complet de l'état de conservation global des espèces végétales et animales. Elle se présente sous la forme d'une base de données en ligne régulièrement Eteinte au niveau sauvage actualisée, exposant la situation de plus de 65 000 espèces (version 2012) sur les 1,8 million d'espèces connues. Eteinte au niveau régional Elle est de plus en plus utilisée pour alerter sur la régression de certaines espèces (ou leur disparition)<sup>3</sup>, mais éventuellement parfois pour justifier de ne rien En danger critique faire (si une espèce n'est pas très menacée, ou si son statut de menace n'est pas connu) $\frac{3}{2}$ . Son principal but est d'alerter le public, les aménageurs et

Menacée

En danger

responsables politiques sur l'ampleur du risque d'extinction qui frappe de nombreuses espèces et la nécessité urgente de développer des politiques de w Vulnérable conservation. Elle incite et aide ainsi la communauté internationale à agir dans le sens de la réduction du taux d'extinction des espèces menacées. MT Quasi menacée Malgré cela, grâce aux données récoltées pour la constitution de la liste, l'UICN estimait en 2006 qu'une espèce de mammifères sur quatre, une espèce Préoccupation mineure d'oiseaux sur huit, et un tiers des amphibiens étaient menacés de disparition<sup>4</sup>. Malgré des améliorations observées dans de nombreuses aires protégées, la situation s'était encore dégradée en 2007, puis en 2012, avec au moins 41 % des amphibiens, 33 % des récifs coralliens, 30 % des conifères, 25 % des Données insuffisantes mammifères, et 13 % des oiseaux menacés d'extinction. L'aggravation se poursuit en 2016 avec 23 928 espèces menacées d'extinction pour 82 954 espèces Espèce Non applicable évaluées<sup>5</sup>, dont quatre espèces de grands singes sur six classés en danger critique d'extinction<sup>5</sup>. Chez les mammifères, les causes principales sont « la chasse illégale et la destruction des habitats » $\frac{5}{}$ . Non évaluée Catégories UICN utilisées à une échelle régionale (d'après les Guides UICN 2001 & 2003) Catégories UICN (niveau régional, d'après le guide UICN ) **Sommaire** Histoire **Objectifs Base scientifique Organisation** Critères Catégories Espèce disparue (EX)

Espèce disparue, survivant uniquement en élevage (EW) Espèce en danger critique d'extinction (CR) Espèce en danger (EN) Espèce vulnérable (VU) Espèce quasi menacée (NT) Préoccupation mineure (LC) Données insuffisantes (DD) Non évalué (NE) État des connaissances Évolution de la liste « Initiative d'évaluation de la biodiversité » Lacunes et limites de la liste Méthode de classification Critiques Listes rouges régionales des espèces menacées Notes et références **Voir aussi** Bibliographie Liens externes Histoire

L'idée de créer une liste des espèces disparues ou qui risquent de l'être est ancienne. Le naturaliste James Edmund Harting décrit en 1880 le loup, l'ours et d'autres animaux disparus au Royaume-Uni au cours de la période historique. En 1949, un premier livre rouge des espèces menacées, contenant quatorze espèces de mammifères et treize espèces d'oiseaux, est édité par l'UICN. Quelques années plus tard, est démarré, à titre de modernisation, un index cartonné sous forme de fiches en papier bristol dont le nombre augmente lentement, ne totalisant que vingt-six mammifères en 1958 $^{-1}$ . C'est le colonel Leofric Boyle, alors président de la CSE (Commission de la sauvegarde des espèces), qui créa en 1959 un fichier d'informations sur les espèces menacées. Cette première initiative intéressa d'autres collaborateurs de l'UICN, dont Sir Peter Scott, ornithologue, conservationniste, peintre et sportif anglais, qui comme lui virent l'opportunité dans ce fichier de collecter des informations sur l'état des espèces animales et végétales et sur les menaces qui pèsent sur elles.

En 1964, une liste préliminaire des mammifères rares et une liste des oiseaux rares sont publiées avec dix mille copies distribuées aux membres de l'UICN. En 1966, le Red Data Book « livre rouge des espèces menacées » est publié et largement diffusé, sous forme de classeur, contenant deux volumes : l'un pour les mammifères et l'autre pour les oiseaux . De 1962 à 1978, les membres de la CSE de l'époque (alors connue sous le nom de Commission du service de sauvegarde) récoltèrent des données que l'UICN publia sous la forme de plusieurs « livres rouges », sur des groupes précis d'animaux tout d'abord tels que les mammifères, les oiseaux, les reptiles et les amphibiens, pour ensuite publier des documents annexes présentant des données régionales et nationales. The Red List Consortium est vite apparu que pour être plus efficace et plus rapide dans l'évaluation des espèces menacées, le CSE ne pouvait plus travailler seul, malgré le nombre important de ses membres. De là est né un partenariat entre le CSE et plusieurs organisations internationales : le Red List Consortium, composé de l'UICN et de sa commission CSE, ainsi que de BirdLife International, NatureServe, la Zoological Society of London, le Center for Applied Biodiversity Science (groupe de Conservation International). Le programme de la liste rouge bénéficie également de la collaboration d'autres organisations telles que Ocean Conservancy (coordinateur du réseau marin de la CSE, veille à

une meilleure prise en compte des espèces marines dans la liste rouge), le WWF, Fauna & Flora International, the Nature Conservancy, Wetlands International, et le programme Centre de surveillance de la conservation de la nature des Nations Unies. En particulier, BirdLife est chargé de l'inscription des espèces d'oiseaux sur la liste rouge, grâce au rôle pionnier de collecte de données ornithologiques et d'évaluation de la biodiversité qu'elle joue depuis des années. Dès le milieu des années 1980, BirdLife publie régulièrement des livres rouges régionaux et nationaux sur les oiseaux (Afrique en 1985, Amériques en 1992, et Asie en 2001). L'ONG alimente également une base de données sur l'avifaune menacée, Avibase $\frac{9}{2}$ . **Objectifs** Le but essentiel de la liste rouge est de rassembler les informations sur les espèces menacées d'extinction, d'évaluer régulièrement l'évolution des risques que courent ces espèces, puis d'assurer une diffusion large de ces données auprès de nombreux publics. Elle peut en effet être utilisée par les agences gouvernementales, les organismes responsables de la protection de la nature, les ONG spécialisées dans la conservation, les éducateurs, et d'une façon générale par

 Elle sensibilise à l'importance de la diversité biologique et à la menace qui pèse sur elle ; Elle identifie et renseigne sur les espèces ayant le plus urgent besoin de mesures de protection. Elle fournit un inventaire complet du déclin de la biodiversité; Elle offre un cadre de référence pour surveiller l'évolution des espèces ; Elle procure des informations permettant de définir les priorités de la conservation au plan local et d'orienter les mesures de conservation;

toute personne soucieuse du déclin de la biodiversité. La liste rouge remplit de nombreuses fonctions, notamment : Elle aide à influer sur les politiques nationales et internationales, et fournit des informations sur des accords internationaux comme la Convention sur la diversité biologique (CBD) et la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). L'objectif est de constituer la plus grande source, fiable et mondiale, sur le danger d'extinction des espèces animales et végétales, pour de nombreuses catégories d'utilisateurs, de plus en plus nombreux à travers le monde. Avec un système pionnier d'évaluation des menaces pour la biodiversité, l'UICN consolide son système de critères et de catégories. **Base scientifique** Cet inventaire est en partie assuré par la Commission de la sauvegarde des espèces (CSE), une des six commissions internes de l'UICN, forte de 7 000 experts dans le monde chargés de mettre

à jour la liste des espèces menacées, l'inventaire étant tributaire des connaissances disponibles. Ainsi les vertébrés sont-ils plus représentés, car mieux connus, que les invertébrés. De même, les plantes vasculaires (plantes à fleurs et fougères) sont mieux connues que les plantes non vasculaires (mousses, algues vertes) et autres « végétaux » qui n'appartiennent pas à la lignée verte (algues brunes, algues rouges, champignons, etc.) Ces listes, bien qu'exhaustives pour certains groupes 10, ne reflètent donc pas l'état exact des menaces qui pèsent sur l'ensemble des espèces de la planète, mais d'ores et déjà un échantillon. La liste est établie sur des critères précis permettant d'évaluer le risque d'extinction de milliers d'espèces et sous-espèces. Ces critères s'appliquent à toutes les espèces et à toutes les parties du monde. La liste étant la synthèse de travaux scientifiques, elle reflète mieux le statut de conservation des espèces que les listes d'espèces protégées. Cependant, elle ne possède pas, de mêmes Le bison d'Europe est classé que les livres rouges qui en ont été tirés, de valeur législative contraignante pour les états. espèce vulnérable (VU)

**Organisation** La CSE collecte les données régulièrement en provenance de milliers d'experts bénévoles dans le monde. La Commission compte près de 7 000 experts, regroupés par spécialité : une famille faunistique ou floristique, une région géographique, un genre biologique ou une espèce en particulier.

**Critères** Pour chaque espèce évaluée, une estimation du danger d'extinction qui la menace est formulée par les groupes d'experts concernés, basée sur des critères bien définis, comme la taille de la Threatened Extinct population, la disparition de son habitat naturel et le nombre d'individus qui ont atteint la maturité. La classification dans les catégories d'espèces menacées d'extinction s'effectue par le biais d'une série de cinq critères quantitatifs, basés sur des facteurs biologiques associés au risque d'extinction, à savoir : taux de déclin, population totale, zone d'occurrence et d'occupation, degré de peuplement et fragmentation de la répartition. Afin de rendre l'information finale obtenue la liste rouge 2006. plus intelligible possible, une catégorie de risque d'extinction est alors attribuée à l'espèce. Threatened **Catégories** Résumé des catégories de la liste rouge 1994. (Évalué) (Données suffisantes) -Éteint (EX)

Les espèces sont classées selon neuf catégories. -Éteint à l'état sauvage (EW) Espèce disparue. (Menacé) -En danger critique d'extinction (CR) Espèce ayant disparu de la nature et ne survivant qu'en captivité. ■ Trois catégories d'animaux en danger de disparition : Espèce en danger (EN) En danger critique d'extinction. Espèce vulnérable (VU) En danger. Vulnérable. Espèce quasi menacée (NT) Quasi-menacé. Préoccupation mineure. -Préoccupation mineure (LC) Données insuffisantes. -Données insuffisantes (DD) ■ Non évalué. -Non-Évalué (NE)

Chaque catégorie est complétée par des critères quantitatifs pour préciser la nature du risque. Différentes catégories utilisées par l'UICN sont indiquées en rouge (UICN 2001 vers.3.1). Ces catégories ont varié au cours des différentes versions de la liste rouge, afin de mieux refléter l'état des connaissances, et de pouvoir être appliquées à des groupes d'espèces plus larges, notamment aux espèces marines. La première révision des catégories s'est déroulée de 1989 à 1994, où durant ces cinq années l'UICN a consulté 800 membres de la CSE et de très nombreux scientifiques de par le monde afin d'aboutir à une nouvelle liste de critères et de catégories. Une nouvelle révision, de 1997 à 2000, a permis de rendre le système des critères et catégories plus standardisés, plus accessibles aux utilisateurs de plus en plus nombreux de la liste rouge, et de mieux tenir compte des espèces ayant une longue durée de vie, celles qui font l'objet d'une exploitation par l'homme, ainsi que des fluctuations de populations. Le système est adopté par le Conseil de l'UICN en février 2000. **Espèce disparue (EX)** Une espèce est déclarée éteinte lorsque des études complètes (et adaptées à la biologie de l'espèce) ont permis d'affirmer que le dernier individu est mort. Il existe aussi un statut UICN pour les espèces certainement éteintes (PE).

Espèce disparue, survivant uniquement en élevage (EW) Dauphin de Chine (EX),

Une espèce est classée « éteint à l'état sauvage » lorsqu'il n'existe plus de spécimens dans la nature. Il faut que l'espèce en question soit uniquement élevée en dehors de son aire de répartition officiellement éteint en 2007. d'origine. Espèce en danger critique d'extinction (CR) Une espèce est dite En danger critique d'extinction lorsque les meilleures données disponibles indiquent qu'elle remplit l'un des critères A à E (cf critères détaillés indiquent qu'elle remplit l'un des critères des actions de la critère d'extinction et, en conséquence, qu'elle est confrontée à un risque extrêmement élevé d'extinction à l'état sauvage. Le lynx d'Espagne est classé « CR C2a(i) ». Ceci indique que l'espèce remplit les critères C, C2 et C2a(i) de la catégorie CR soit : Population estimée à moins de 250 individus matures (C) ; Déclin continu, constaté, prévu ou déduit du nombre d'individus matures (C2); Aucune sous-population estimée à plus de 50 individus matures (C2a(i)). Détails des critères d'évaluations pour la catégorie CR (UICN 2001 vers.3.1) ■ A. Réduction de la taille de la population suivant les modèles suivants :

■ 1. Réduction des effectifs ≥ 90 % constatée, estimée, déduite ou supposée, depuis 10 ans ou trois générations, selon la plus longue des deux périodes, lorsque les causes de la réduction sont clairement réversibles ET comprises ET ont cessé, en se basant sur l'un des éléments suivants (à préciser) : **a)** l'observation directe ; • b) un indice d'abondance adapté au taxon ; • c) la réduction de la zone d'occupation, de la zone d'occurrence et/ou de la qualité de l'habitat ;

**d)** les niveaux d'exploitation réels ou potentiels ; • e) les effets de taxons introduits, de l'hybridation, d'agents pathogènes, de substances polluantes, d'espèces concurrentes ou parasites. ■ 2. Réduction des effectifs ≥ 80 % constatée, estimée, déduite ou supposée, depuis 10 ans ou trois générations, selon la plus longue des deux périodes, lorsque la réduction ou ses causes n'ont peut-être pas cessé OU ne sont peut-être pas comprises OU ne sont peut-être pas réversibles, en se basant sur l'un des éléments a) à e) mentionnés sous A1 (à préciser). ■ 3. Réduction des effectifs ≥ 80 % prévue ou supposée dans les 10 années ou trois générations prochaines, selon la période la plus longue (maximum de 100 ans), en se basant sur l'un des éléments b) à e) mentionnés sous A1 (à préciser).

■ 4. Réduction des effectifs ≥ 80 % constatée, estimée, déduite ou supposée, pendant n'importe quelle période de 10 ans ou trois générations, selon la plus longue des deux périodes (maximum de 100 ans dans l'avenir), la période de temps devant inclure à la fois le passé et l'avenir, lorsque la réduction ou ses causes n'ont peut-être pas cessé OU ne sont peut-être pas comprises OU ne sont peut-être pas réversibles, en se basant sur l'un des éléments a) à e) mentionnés sous A1 (à préciser). ■ B. Répartition géographique, qu'il s'agisse de B1 (zone d'occurrence) OU B2 (zone d'occupation) OU des deux : ■ 1. Zone d'occurrence estimée inférieure à 100 km² et estimations indiquant au moins deux des possibilités a) à c) suivantes : • a) Population gravement fragmentée ou présente dans une seule localité. • b) Déclin continu, constaté, déduit ou prévu de l'un des éléments suivants :

• i) zone d'occurrence ;

• ii) zone d'occupation ;

• i) zone d'occurrence ;

• ii) zone d'occupation ;

• i) zone d'occurrence ;

• ii) zone d'occupation ;

• v) nombre d'individus matures.

• iv) nombre d'individus matures.

■ v) nombre d'individus matures ;

iv) nombre d'individus matures.

■ **D.** Population estimée à moins de 50 individus matures.

ans).

Espèce en danger (EN)

à un **risque très élevé d'extinction** à l'état sauvage.

**a)** l'observation directe

**b)** un indice d'abondance adapté au taxon

éléments b) à e) mentionnés sous A1 (à préciser).

• i) zone d'occurrence

• ii) zone d'occupation

• v) nombre d'individus matures

• iv) nombre d'individus matures

• v) nombre d'individus matures

• iv) nombre d'individus matures

■ **D.** Population estimée à moins de 250 individus matures.

confrontée à un risque élevé d'extinction à l'état sauvage.

**a)** l'observation directe

**b)** un indice d'abondance adapté au taxon

éléments b) à e) mentionnés sous A1 (à préciser).

• i) zone d'occurrence

• ii) zone d'occupation

l'autre des phénomènes suivants :

Espèce quasi menacée (NT)

Préoccupation mineure (LC)

**Données insuffisantes (DD)** 

État des connaissances

données disponibles.

Non évalué (NE)

Toromiro (EW), arbre ne

survivant plus que dans les jardins botaniques et privés.

• v) nombre d'individus matures

• iv) nombre d'individus matures

• v) nombre d'individus matures

• iv) nombre d'individus matures

**d)** les niveaux d'exploitation réels ou potentiels

ans).

**Espèce vulnérable (VU)** 

• d) les niveaux d'exploitation réels ou potentiels

• iii) superficie, étendue et/ou qualité de l'habitat ;

iv) nombre de localités ou de sous-populations ;

• c) Fluctuations extrêmes de l'un des éléments suivants :

• iii) nombre de localités ou de sous-populations ;

iii) superficie, étendue et/ou qualité de l'habitat ;

• iv) nombre de localités ou de sous-populations ;

• c) Fluctuations extrêmes de l'un des éléments suivants :

• iii) nombre de localités ou de sous-populations ;

• b) Fluctuations extrêmes du nombre d'individus matures.

■ A. Réduction de la taille de la population prenant l'une ou l'autre des formes suivantes :

• i) zone d'occurrence ii) zone d'occupation ;

• a) Population gravement fragmentée ou présente dans une seule localité.

**b)** Déclin continu, constaté, déduit ou prévu de l'un des éléments suivants :

**a)** Structure de la population se présentant sous l'une des formes suivantes :

i) aucune sous-population estimée à plus de 50 individus matures, OU

■ C. Population estimée à moins de 250 individus matures et présentant l'un ou l'autre des phénomènes suivants :

ii) 90 % au moins des individus matures sont réunis en une seule sous-population.

clairement réversibles ET comprises ET ont cessé, en se basant sur l'un des éléments suivants (à préciser) :

• c) la réduction de la zone d'occupation, de la zone d'occurrence et/ou de la qualité de l'habitat

sont peut-être pas réversibles, en se basant sur l'un des éléments a) à e) mentionnés sous A1 (à préciser).

■ 1. Zone d'occurrence estimée inférieure à 5 000 km² et estimations indiquant au moins deux des possibilités a) à c) suivantes :

■ 2. Zone d'occupation estimée à moins de 500 km², et estimations indiquant au moins deux des possibilités a) à c) suivantes :

• 2. Un déclin continu, constaté, prévu ou déduit du nombre d'individus matures ET l'une au moins des caractéristiques (a, b):

■ 1. Un déclin continu estimé à 20 % au moins en cinq ans ou deux générations, selon la période la plus longue (maximum de 100 ans dans l'avenir), OU

• e) les effets de taxons introduits, de l'hybridation, d'agents pathogènes, de substances polluantes, d'espèces concurrentes ou parasites.

■ E. Analyse quantitative montrant que la probabilité d'extinction à l'état sauvage s'élève à 20 % au moins en l'espace de 20 ans ou cinq générations, selon la période la plus longue (maximum de 100

Une espèce est dite Vulnérable lorsque les meilleures données disponibles indiquent qu'elle remplit l'un des critères A à E (cf. critères détaillés ci-dessous) correspondant à la catégorie Vulnérable et, en conséquence, qu'elle est

Détails des critères d'évaluations pour la catégorie VU

■ 1. Réduction des effectifs ≥ 50 % constatée, estimée, déduite ou supposée, depuis 10 ans ou trois générations, selon la plus longue des deux périodes, lorsque les causes de la réduction sont

■ 2. Réduction des effectifs ≥ 30 % constatée, estimée, déduite ou supposée, depuis 10 ans ou trois générations, selon la plus longue des deux périodes, lorsque la réduction ou ses causes n'ont

■ 4. Réduction des effectifs ≥ 30 % constatée, estimée, déduite ou supposée, pendant n'importe quelle période de 10 ans ou trois générations, selon la plus longue des deux périodes (maximum

de 100 ans dans l'avenir), la période de temps devant inclure à la fois le passé et l'avenir, lorsque la réduction ou ses causes n'ont peut-être pas cessé OU ne sont peut-être pas comprises OU ne

■ 3. Réduction des effectifs ≥ 30 % prévue ou supposée dans les 10 années ou trois générations prochaines, selon la période la plus longue (maximum de 100 ans), en se basant sur l'un des

peut-être pas cessé OU ne sont peut-être pas comprises OU ne sont peut-être pas réversibles, en se basant sur l'un des éléments a) à e) mentionnés sous A1 (à préciser).

■ **B.** Répartition géographique, qu'il s'agisse de B1(zone d'occurrence) OU B2 (zone d'occupation) OU des deux:

**a)** Population gravement fragmentée ou présente dans cinq localités au plus.

• **b)** Déclin continu, constaté, déduit ou prévu de l'un des éléments suivants :

**a)** Population gravement fragmentée ou présente dans cinq localités au plus.

• **b)** Déclin continu, constaté, déduit ou prévu de l'un des éléments suivants :

■ a) Structure de la population se présentant sous l'une des formes suivantes :

■ i) aucune sous-population estimée à plus de 250 individus matures, OU

• ii) 95 % au moins des individus matures sont réunis en une sous-population.

■ C. Population estimée à moins de 2500 individus matures et présentant l'un ou l'autre des phénomènes suivants :

clairement réversibles ET comprises ET ont cessé, en se basant sur l'un des éléments suivants (à préciser):

• c) la réduction de la zone d'occupation, de la zone d'occurrence et/ou de la qualité de l'habitat

sont peut-être pas réversibles, en se basant sur l'un des éléments a) à e) mentionnés sous A1 (à préciser).

■ 1. Zone d'occurrence estimée inférieure à 20 000 km², et estimations indiquant au moins deux des possibilités a) à c) suivantes :

■ 2. Zone d'occupation estimée à moins de 2 000 km<sup>2</sup>, et estimations indiquant au moins deux des possibilités a) à c) suivantes :

• 1. Un déclin continu estimé à 10 % au moins en dix ans ou trois générations, selon la période la plus longue (maximum de 100 ans dans l'avenir), OU

Une espèce est dite quasi menacée lorsqu'elle a été évaluée d'après les critères et ne remplit pas, pour l'instant, les critères des catégories En danger critique d'extinction, En danger ou

Une espèce est dite de *Préoccupation mineure* lorsqu'elle a été évaluée d'après les critères et ne remplit pas les critères des catégories *En danger critique d'extinction*, *En danger* ou

Une espèce entre dans la catégorie Données insuffisantes lorsqu'on ne dispose pas d'assez de données pour évaluer directement ou indirectement le risque d'extinction en fonction de sa

distribution et/ou de l'état de sa population. Une espèce inscrite dans cette catégorie peut avoir fait l'objet d'études approfondies et sa biologie peut être bien connue, sans que l'on dispose

pour autant de données pertinentes sur l'abondance et/ou la distribution. Il ne s'agit donc pas d'une catégorie Menacé. L'inscription d'une espèce dans cette catégorie indique qu'il est

diminution de la diversité génétique de populations peut également être un problème sous-estimé.

Parmi les espèces qui ont vu leur catégorie de menace modifiée en 2006, on peut citer parmi les plus connues l'hippopotame (Hippopotamus amphibius), qui passe de la catégorie

préoccupation mineure (LC) à vulnérable (VU), ainsi que l'ours polaire (Ursus maritimus) classé depuis 2006 dans la catégorie vulnérable (VU). D'autres espèces ont vu leur statut

En 2007, la mise à jour de la liste a confirmé un déclin accéléré de la biodiversité : les coraux, les vautours, les albatros, tous les grands singes et les dauphins sont en danger, du fait des

activités humaines qui détruisent, dégradent et fragmentent les habitats, ainsi qu'à cause probablement des premiers effets des modifications climatiques. Depuis le début du xvi<sup>e</sup> siècle, les

extinctions concernaient surtout les îles, depuis 20 ans, aucun continent n'est épargné. Les espèces introduites devenues invasives, une chasse et pêche excessives, certaines prélèvements

pour collectionneurs et la pollution générale et locale de l'environnement, ainsi que des maladies diffusées par l'homme sont aussi en cause. Et le changement climatique pourrait exacerber ce

phénomène, alors même que la biodiversité est nécessaire à la stabilisation du climat. Les coraux (qui jouent un rôle comme puits de carbone) souffrent du réchauffement et de la pollution ou

biodiversité dans le monde. Plusieurs programmes d'évaluation est donc mis en place, en partenariat avec le Center for Applied Biodiversity Science, groupe de Conservation International.

• 2. Population dont la zone d'occupation est très réduite (en règle générale moins de 20 km²) ou le nombre de localités très limité (en règle générale cinq au maximum) à tel point que la

nécessaire de rassembler davantage de données et n'exclut pas la possibilité de démontrer, grâce à de futures recherches, que l'espèce aurait pu être classée dans une catégorie Menacé. Il est impératif d'utiliser pleinement toutes les

L'UICN se donne comme objectif de réévaluer chaque espèce tous les 5 ans si possible, tous les 10 ans tout au plus. Ce travail est fait par des

comité de lectures, dès lors que la commission CSE de l'UICN collecte l'ensemble des données nécessaires à la réévaluation de l'espèce. En 2006, 871 espèces sont réexaminées  $\frac{12}{1}$ , afin de voir si le statut de chacune s'améliore, se dégrade ou reste identique. Ainsi, 172 espèces réévaluées ont vu

Sur 41 415 espèces étudiées, 16 306 sont menacées d'extinction (188 de plus qu'en 2006). 785 espèces sont considérées comme éteintes, 65 autres n'existent plus qu'en captivité ou en culture, et un oiseau sur huit, un mammifère sur

Les efforts de protection ont permis de sauver quelques espèces ou plus souvent de les faire passer de la catégorie « En danger d'extinction » à « En danger » (ex. perruche de Maurice), mais les efforts restent très insuffisants à tous les

niveaux de la société estime l'UICN. Le taux d'extinction reste au moins 100 à 1 000 fois supérieur au taux naturel, pour presque tous les grands groupes végétaux et animaux qui ont, en 2006 et 2007, encore vu leur nombre d'espèces

L'Académie chinoise des sciences annonce officiellement la disparition du dauphin de Chine. La forêt primaire recule partout, ainsi que les derniers grands singes, dont le gorille des plaines de l'ouest classé cette année « en danger

critique » et qui pourrait perdre 50 % de sa population de 1992 à 2011 ; au rythme actuel, l'orang-outan de Sumatra devrait avoir complètement disparu en 2020, faute de forêts. En Inde et au Népal, le gavial est très menacé par les

barrages, l'irrigation et les carrières de sable. La France (outre-mer compris) est assez mal placée : elle compte 641 espèces menacées au niveau mondial, ce qui la classe dans les 10 pays les plus concernés 13. Le comité français de l'UICN

Devant l'immensité de la tâche consistant à évaluer toutes les espèces vivantes, et pressés par l'urgence des extinctions et de la demande d'information concrète sur l'érosion de la biodiversité, l'UICN et la CSE ont lancé un programme

nommé Biodiversity Assessment Initiative (Initiative d'évaluation de la biodiversité). Ce programme consiste à évaluer de façon exhaustive certains groupes taxonomiques déjà bien connus et pouvant servir d'indicateur de l'état de la

Depuis plus de quarante ans que la liste rouge de l'UICN existe et grandit, la vision que l'on a des dangers que court la biodiversité s'est améliorée. On ne peut cependant que constater l'immensité du travail qui reste à accomplir. Si les

espèces d'oiseaux, les mammifères et les amphibiens ont été presque complètement évaluées, les lacunes sont encore considérables pour le règne végétal, les espèces marines et surtout l'immensité des invertébrés dont seulement

Une des voies d'amélioration de la liste rouge dans les années à venir consiste à mieux évaluer le danger d'extinction des plantes. Seules quelques plantes étaient présentées dans les premiers fichiers sur les espèces menacées. Le livre rouge des plantes menacées, paru en 1978, commença à combler cette lacune, mais il aura fallu attendre 1997 et la liste rouge de l'UICN des plantes menacées pour obtenir un compte-rendu plus complet, mais encore loin de la réalité.

En effet, sur les quelque 287 000 espèces de plantes décrites, seulement 11 901 espèces avaient été évaluées lors de la liste rouge<sup>4</sup>, soit à peine 4 % du total, sans compter les découvertes à venir. Seuls les

Les critères et catégories employées pour la liste Rouge sont largement utilisés à l'échelle mondiale, notamment sur la base de deux guides de référence publiés par l'UICN en 2001 et 2003 portant respectivement sur une définition

de la méthodologie pour l'élaboration de la Liste rouge des espèces menacées au niveau mondial, et sur les modalités d'application de cette méthodologie à l'échelle de régions du monde. D'autres méthodes d'évaluation des menaces sur

la biodiversité existent, souvent plus spécialisées, tels celles de la convention internationale CITES ou les travaux du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC, qui a sa propre terminologie de classification des

espèces. Une espèce sauvage menacée d'extinction est dite espèce en péril. Ce terme peut s'utiliser pour une espèce supposée éteinte. Les espèces en péril sont classées en cinq catégories en cinq catégor

La CITES utilise des catégories différentes de l'UICN, sur la base de critères utilisant les mêmes termes (taux de déclin, aire de répartition...) mais se distinguent par la numérotation, les taux et les aires adoptés pour quantifier ses

critères 18/2. En général, les chiffres utilisés pour les critères de l'UICN sont plus contraignants. Par exemple, les chiffres de l'UICN se rapportent à des individus matures, ceux de la CITES ont trait à la totalité de la population. De ce fait,

Les collectivités françaises d'outre-mer, responsable d'un patrimoine très riche en diversité biologique font l'objet d'évaluations spécifiques, faites dans le cadre de la Liste rouge nationale des espèces menacées.

• Le GAA (Global amphibians assessment, ou évaluation mondiale des amphibiens) est achevé en 2004. Les résultats sont alarmants : une espèce d'amphibien sur trois est menacée d'extinction.

L'évolution du déclin de la biodiversité entraîne l'évolution des méthodes d'évaluation. En 1988, toutes les espèces d'oiseaux sont évaluées et, en 1996, l'état de conservation de toutes les

espèces de mammifères mondiaux est décrit. La liste a permis d'établir un cadre de référence pour la surveillance de l'évolution de la conservation des espèces. Parmi les 5 205 espèces

décrites dans l'édition de 1996, 25 % des mammifères et 11 % des oiseaux sont indiquées comme étant menacées. Fin 2006, plus de 16 000 espèces sont classées comme menacées sur une liste

de 40 000 espèces évaluées. En 2006, l'UICN considère qu'une espèce de mammifères sur quatre, une espèce d'oiseaux sur huit, et un tiers des amphibiens sont menacés. Cette proportion est

à prendre avec prudence : cela ne signifie pas que les mammifères et les oiseaux, qui ne représentent qu'une part infime de la biodiversité soient plus menacés que les invertébrés

Les invertébrés sont pour la plupart soit encore inconnus, soit insuffisamment étudiés. Le très faible nombre de spécialistes de ces animaux expliquant qu'il faudra plusieurs décennies, voire

plusieurs siècles pour simplement identifier toutes les espèces d'invertébrés. Les critères retenus par l'UICN sont la diminution de l'aire de répartition et/ou du nombre d'individus, mais la

(représentant 99 % des espèces animales) mais simplement que ces espèces sont mieux connues, plus souvent étudiées, et que l'on peut donc juger de l'évolution des populations.

population est exposée aux impacts d'activités anthropiques ou d'événements stochastiques en une très brève période de temps et dans un avenir imprévisible. Par conséquent, elle pourrait

Libellule, Cordulegaster bidentata, Espèce quasi

Le statut de la Gazella dama se

dégrade, passant de EN (1996) à

CR (2006).

menacée NT.

• 2. Un déclin continu, constaté, prévu ou déduit du nombre d'individus matures ET l'une au moins des caractéristiques (a, b):

■ E. Analyse quantitative montrant que la probabilité d'extinction à l'état sauvage est d'au moins 10 % en l'espace de 100 ans.

Vulnérable ou Quasi menacé. Dans cette catégorie sont incluses les espèces largement répandues et abondantes. L'Humain fait partie de cette catégorie.

Vulnérable mais qu'elle est près de remplir les critères correspondant aux catégories du groupe Menacé ou qu'elle les remplira probablement dans un proche avenir.

■ B. Répartition géographique, qu'il s'agisse de B1(zone d'occurrence) OU B2 (zone d'occupation) OU des deux:

• a) Population gravement fragmentée ou présente dans dix localités au plus.

• b) Déclin continu, constaté, déduit ou prévu de l'un des éléments suivants :

**a)** Population gravement fragmentée ou présente dans dix localités au plus.

• b) Déclin continu, constaté, déduit ou prévu de l'un des éléments suivants :

• iii) superficie, étendue et/ou qualité de l'habitat

• iv) nombre de localités ou de sous-populations

• c) Fluctuations extrêmes de l'un des éléments suivants :

• iii) nombre de localités ou de sous-populations

• iii) superficie, étendue et/ou qualité de l'habitat

iv) nombre de localités ou de sous-populations

• c) Fluctuations extrêmes de l'un des éléments suivants :

iii) nombre de localités ou de sous-populations

C. Population estimée à moins de 10 000 individus matures et présentant l'un ou

• b) Fluctuations extrêmes du nombre d'individus matures.

1. Population estimée à moins de 1 000 individus matures.

Une espèce est dite *Non évaluée* lorsqu'elle n'a pas encore été confrontée aux critères.

acidification générales des eaux, ainsi que de la modification du rayonnement solaire.

quatre, un amphibien sur trois et 70 % de toutes les plantes évaluées sont en péril.

« Initiative d'évaluation de la biodiversité »

■ Le GMSA (Global marine species assessment).

■ Le FBA (Freshwater biodiversity assessment).

Lacunes et limites de la liste

Méthode de classification

0.033 % étaient évalués en  $2006^{\frac{4}{3}}$ .

et le Muséum préparent pour 2010 un bilan exhaustif des espèces présentes en métropole et outre-mer.

■ Le GMA (Global mammals assessment, ou évaluation mondiale des mammifères).

Gymnospermes sont presque complètement évalués (908 espèces évaluées sur 980 décrites, en 2006).

croissant. Cependant, depuis 2003 le COSEPAC utilise les critères de classification de l'UICN pour savoir si une espèce est ou non en péril ...

un rapport de la FAO considère que l'évaluation des espèces aquatiques par les critères de la CITES sont problématiques 19.

■ **D.** Population très petite ou limitée, sous l'une ou l'autre des formes suivantes :

**a)** Structure de la population se présentant sous l'une des formes suivantes :

• ii) tous les individus matures sont réunis en une sous-population.

i) aucune sous-population estimée à plus de 1 000 individus matures, OU

devenir En danger critique d'extinction ou même Éteinte en un laps de temps très court.

Évolution de la liste

leur statut se dégrader, 139 l'ont vu s'améliorer, 33 ont été déplacées vers la catégorie Données Insuffisantes, et 527 n'ont pas changé de statut (ou catégorie).

s'améliorer, comme le pygargue à queue blanche (Haliaeetus albicilla) qui passe de la catégorie quasi-menacée (NT) à préoccupation mineure (LC).

menacées croître. Et de nombreuses espèces discrètes ne sont pas suivies, disparaissant dans l'indifférence ou sans même qu'on le sache.

• iii) superficie, étendue et/ou qualité de l'habitat

iv) nombre de localités ou de sous-populations

c) Fluctuations extrêmes de l'un des éléments suivants :

• iii) nombre de localités ou de sous-populations

• iii) superficie, étendue et/ou qualité de l'habitat

iv) nombre de localités ou de sous-populations

• c) Fluctuations extrêmes de l'un des éléments suivants :

• iii) nombre de localités ou de sous-populations

• b) Fluctuations extrêmes du nombre d'individus matures.

■ A. Réduction de la taille de la population prenant l'une ou l'autre des formes suivantes :

■ 2. Zone d'occupation estimée à moins de 10 km², et estimations indiquant au moins deux des possibilités a) à c) suivantes :

• 2. Un déclin continu, constaté, prévu ou déduit du nombre d'individus matures ET l'une au moins des caractéristiques (a, b) :

• 1. Un déclin continu estimé à 25 % au moins en trois ans ou une génération, selon la période la plus longue (maximum de 100 ans dans l'avenir), OU

• e) les effets de taxons introduits, de l'hybridation, d'agents pathogènes, de substances polluantes, d'espèces concurrentes ou parasites.

■ E. Analyse quantitative montrant que la probabilité d'extinction à l'état sauvage s'élève à 50 % au moins en l'espace de 10 ans ou 3 générations, selon la période la plus longue (maximum de 100

Une espèce est dite En danger lorsque les meilleures données disponibles indiquent qu'elle remplit l'un des critères détaillés ci-dessous) correspondant à la catégorie En danger et, en conséquence, qu'elle est confrontée

Détails des critères d'évaluations pour la catégorie EN (UICN 2001 vers.3.1)

■ 1. Réduction des effectifs ≥ 70 % constatée, estimée, déduite ou supposée, depuis 10 ans ou trois générations, selon la plus longue des deux périodes, lorsque les causes de la réduction sont

• 2. Réduction des effectifs de 50 % constatée, estimée, déduite ou supposée, depuis 10 ans ou trois générations, selon la plus longue des deux périodes, lorsque la réduction ou ses causes n'ont

■ 4. Réduction des effectifs ≥ 50 % constatée, estimée, déduite ou supposée, pendant n'importe quelle période de 10 ans ou trois générations, selon la plus longue des deux périodes (maximum

de 100 ans dans l'avenir), la période de temps devant inclure à la fois le passé et l'avenir, lorsque la réduction ou ses causes n'ont peut-être pas cessé OU ne sont peut-être pas comprises OU ne

■ 3. Réduction des effectifs ≥ 50 % prévue ou supposée dans les 10 années ou trois générations prochaines, selon la période la plus longue (maximum de 100 ans), en se basant sur l'un des

peut-être pas cessé OU ne sont peut-être pas comprises OU ne sont peut-être pas réversibles, en se basant sur l'un des éléments a) à e) mentionnés sous A1 (à préciser).

**Critiques** Le classement d'une espèce dans une catégorie de la liste rouge peut être remis en question. Ainsi des requêtes peuvent être déposés auprès de l'UICN pour « reclasser » une espèce. De telles requêtes se font obligatoirement sur la base des catégories et critères de la liste rouge pour apporter la preuve du reclassement  $\frac{20}{20}$ . Certaines personnes considèrent que la liste rouge véhicule une information trop négative. L'allongement de la liste des espèces menacées, année après année, semble démontrer l'inefficacité des politiques de conservation. Afin de motiver l'opinion publique et les décideurs mondiaux à poursuivre les efforts de protection, le concept de « liste bleue » est développé 21. Ces listes abordent la question de la protection des espèces par un autre aspect, en reportant les espèces des listes rouges qui, grâce aux efforts de conservation, ont vu diminuer leur risque d'extinction. Elles sont les témoins du succès des politiques environnementales. Listes rouges régionales des espèces menacées La méthodologie développée au niveau mondial pour l'établissement de la liste rouge peut être appliquée à l'échelle d'un pays ou de régions du monde, en suivant les « Lignes directrices pour l'application, au niveau régional, des critères pour la liste rouge » (publiées en 2003 par l'UICN). Un « Guide pratique pour la réalisation de listes rouges régionales », publié par l'UICN en 2011, aide les acteurs dans cette démarche (Comité français de l'UICN 2011) et - pour ceux qui le souhaitent - à bénéficier d'une labellisation de la méthodologie et de la démarche mises en œuvre (Le label prenant ici « la forme d'un avis rendu à l'attention du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN). Un avis favorable a ensuite valeur de labellisation, dès lors que le travail a été validé par le CSRPN. Les conditions d'obtention d'un avis favorable sont détaillées en annexe 2 du Guide pratique <sup>1</sup> pour la réalisation de Listes rouges régionales) ». Plusieurs pays ont ainsi réalisé des listes rouges nationales basées sur la méthodologie de l'UICN, destinées à renseigner sur la situation des espèces végétales et animales à l'échelle nationale (voir site National Red List (http://www.nationalredlist.org/), Liste rouge des espèces menacées en France (http://www.uicn.fr/)). Le statut du Pygargue à queue blanche s'est amélioré, passant Des listes rouges sont également développées à des échelles supranationales, comme la liste rouge européenne des espèces menacées  $\frac{22}{2}$ . de NT (2004) à LC (2006). Notes et références 1. UICN France (2011) ; Guide pratique pour la réalisation de Listes rouges régionales des espèces menacées Méthodologie de l'UICN & démarche d'élaboration (http://www.uicn.fr/IMG/pdf/Guide\_pratique\_L istes rouges regionales especes menacees.pdf), sept 2011, Paris, (ISBN 978-2-918105-14-5). 2. bien que le nom complet de l'organisation soit « The International Union for the Conservation of Nature and Natural Resources », elle est plus simplement appelée « World Conservation Union » ou « Union mondiale pour la Nature » en français. 3. Akcakaya, H., S. Butchart, G. Mace, S. Stuart et C. Hilton-Taylor, « Use and misuse of the IUCN Red List Criteria in projecting climate change impacts on biodiversity », Global Change Biology, 2006. 12:2037-2043. 4. (en) UICN, Commission de la sauvegarde des espèces, « Numbers of threatened species by major groups of organisms (1996–2004) » (http://www.iucnredlist.org/info/tables/table1) (consulté le 24 mai 2007). 5. Quatre grands singes sur six sont en « danger critique d'extinction », selon la Liste rouge de l'UICN (https://www.iucn.org/fr/news/quatre-grands-singes-sur-six-sont-%C3%A0-un-pas-de-l%E2%80%99exti nction-selon-la-liste-rouge-de-l%E2%80%99uicn) 6. « LISTE ROUGE DE L'U.I.C.N. » (http://www.universalis.fr/encyclopedie/liste-rouge-de-lu-i-c-n/), sur universalis.fr (consulté le 13 janvier 2016). 7. Marie Lescroart, « L'Histoire de la liste rouge : Depuis 50 ans le baromètre de la Vie », Terre sauvage - Vivre la Nature !, nº 311, décembre 2014, p. 18-25. 8. World Conservation, no 3 2001. 9. (en) « World Bird Database » (http://www.bsc-eoc.org/avibase/) (consulté le 28 mars 2011). .0. Seules les listes de 1996 concernant les animaux vertébrés, et de 1997 concernant les plantes vasculaires, sont censées être exhaustives en ce qui concerne les groupes annoncés, mais ont été élaborées avec les anciens critères et catégories (d'avant 1994). Depuis 2000, les listes globales sont élaborées avec les nouveaux critères et catégories en cours d'élaboration (ceux de 2001 deviennent désormais la règle) mais ne sont toujours pas exhaustives. Une évaluation globale est néanmoins attendue à l'horizon 2010. 1. Les espèces classées dans cette catégorie se voient attribuées une cotation permettant d'affiner la menace pesant sur elles. Ce système est composé d'une lettre en majuscule (de A à E), d'un chiffre (de 1 à 4), d'une lettre en minuscule et d'un chiffre romain en bas de casse. 2. UICN, « Going up? Going Down? Gone? » (http://www.iucn.org/themes/ssc/redlist2006/going updown.htm) (consulté le 20 mai 2007). 3. Comité français de l'UICN, « Liste rouge 2007 des espèces menacées : la France en première ligne au niveau mondial » (http://www.uicn.fr/IMG/pdf/Cp\_UICN\_France\_Liste\_rouge.pdf) [PDF]. 4. UICN (2001). Catégories et critères de l'UICN pour la Liste rouge : Version 3.1. Commission de la sauvegarde des espèces de l'UICN. UICN, Gland (Suisse) et Cambridge (Royaume-Uni). Document disponible en téléchargement à l'adresse www.uicn.fr/Listes-rouges-regionales.html 5. UICN (2003). Lignes directrices pour l'application, au niveau régional, des critères de l'UICN pour la Liste rouge. Commission de la sauvegarde des espèces de l'UICN. UICN, Gland (Suisse) et Cambridge (Royaume-Uni). Document à télécharger sur www.uicn.fr/Listes-rouges-regionales.html .6. (en) « Espèces en péril - Comment savons-nous que ces espèces sont en péril? » (https://web.archive.org/web/20030819150926/http://www.especesenperil.gc.ca/Q2\_f.cfm), sur especesenperil.gc.ca (consulté le 28 novembre 2014). 7. (en) « Processus et critères d'évaluation du COSEPAC » (http://www.cosewic.gc.ca/fra/sct0/assessment\_process\_f.cfm), sur cosewic (consulté le 28 novembre 2014). 8. (en) « La question de l'« incertitude » concernant les informations disponibles et l'application des critères CITES » (https://web.archive.org/web/20021115051619/http://www.cites.org/fra/prog/criteria/1st meeting/uncertainty.shtml) (consulté le 24 mars 2014). 9. Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, « Évaluation de la validée des critères d'inscription des espèces aquatiques commercialement exploitées sur les listes de la CITES (Chapitre 4.12) » (ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/005/X4530F/X4530F00.pdf) [PDF] (consulté le 24 mars 2014). 10. (en) « The IUCN Red List petitions process » (http://iucn.org/about/work/programmes/species/red list/resources/technical documents/petitions/), sur iucn.org (consulté le 24 mars 2014). 1. (en) « GENMEDOC an inter-regional network of mediterranean seed banks » (http://www.genmedoc.org/fr/biodiversita/redlist.htm), sur genmedoc.org (consulté le 24 mars 2014). 2. (en) « Redlist » (http://ec.europa.eu/environment/nature/conservation/species/redlist/), sur ec.europa.eu (consulté le 24 mars 2014). Voir aussi **Bibliographie** ■ Baillie, J.E.M., Hilton-Taylor, C. et Stuart, S.N. (Ed.) 2004 - 2004 IUCN Red List of Threatened Species. A Global Species Assessment. IUCN, Gland, Suisse et Cambridge, UK. xxiv + 191 pp. ■ Comité français de l'UICN, Guide pratique pour la réalisation de listes rouges régionales des espèces menacées : Méthodologie de l'UICN & démarche d'élaboration, Paris, Comité français de l'UICN, 2011, 56 p. (présentation en ligne (http://www.uicn.fr/Guide-Listes-rouges-regionales.html), lire en ligne (http://www.uicn.fr/IMG/pdf/Guide\_pratique\_Listes\_rouges\_regionales\_especes\_menacees.pdf)) ■ [PDF] Cox N., Chanson J. & Stuart S. (coord.) 2006 - Statut de conservation et répartition géographique des reptiles et amphibiens du bassin méditerranéen (http://iucn.org/places/medoffice/cd\_rep\_am p/materials/status\_fr.pdf). - UICN, Centre de coopération pour la Méditerranée : 55 pp. ■ Keith P., Allardi J., Moutou B., 1992 - Livre rouge des espèces menacées de poissons d'eau douce de France. - Collection « Patrimoines naturels », 10, MNHN, CSP, CEMAGREF, ministère de l'Environnement, Paris: 111 p. ■ Marie Lescroart, « L'Histoire de la liste rouge : Depuis 50 ans le baromètre de la Vie », *Terre sauvage - Vivre la Nature !*, nº 311, décembre 2014, p. 18-25. ■ Maurin H. (dir.) 1994 - *Inventaire de la faune menacée de France.* - WWF, MNHN, Nathan, Paris : 176 pp. ■ Rocamora G. & Yeatman-Berthelot D. (coord.) 1999 - Oiseaux menacés et à surveiller de France - Listes rouges et recherche de priorités. Populations, Tendances, Conservation. - Société d'étude ornithologique de France, Ligue de protection des oiseaux, Paris : 560 pp.

■ Tucker G.M. & Heath M.F. 1994 - Birds in Europe: Their conservation status. - Birdlife-International conservation serie no 3, Birdlife international Cambridge: 600 pp.

■ UICN 2007 - Mammals in the European Union. Status, trends and conservation priorities. (http://ec.europa.eu/environment/nature/conservation/species/ema/about.htm)

• (en) Site de l'organisation à but non lucratif ARKive (http://www.arkive.org), qui gère un fonds documentaire (photographies, extraits sonores et vidéos) sur les espèces menacées

Droit d'auteur : les textes sont disponibles sous licence Creative Commons attribution, partage dans les mêmes conditions ; d'autres conditions peuvent s'appliquer. Voyez les conditions d'utilisation pour

et Cambridge, Royaume-Uni. ii + 26 pp. [PDF] [(fr) lire en ligne (http://www.iucnredlist.org/documents/reg\_guidelines\_fr\_v1223290226.pdf)]

plus de détails, ainsi que les crédits graphiques. En cas de réutilisation des textes de cette page, voyez comment citer les auteurs et mentionner la licence.

Wikipedia® est une marque déposée de la Wikimedia Foundation, Inc., organisation de bienfaisance régie par le paragraphe 501(c)(3) du code fiscal des États-Unis.

[(fr) lire en ligne (http://intranet.iucn.org/webfiles/doc/SSC/RedList/redlistcatsfrench.pdf)]

**Liens externes** 

Site officiel (http://iucn.org/fr)

(en) Red List Consortium (http://www.redlist.org/)

• (fr) UICN.fr (http://www.uicn.fr/) Site du comité français de l'UICN

La dernière modification de cette page a été faite le 19 mai 2018 à 23:16.

■ Union internationale pour la conservation de la nature, World Conservation, vol. 3, 2001, pdf

Publication triannuelle de l'UICN : volume n°3 de l'année 2001 consacré à la liste rouge

• (fr) Site de l'inventaire national du patrimoine naturel INP (http://inpn.mnhn.fr/espece/listerouge/recherche)

Ce document provient de « https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Liste\_rouge\_de\_l%27UICN&oldid=148637344 ».

■ UICN 2001 - Catégories et Critères de l'UICN pour la liste rouge : Version 3.1. Commission de la sauvegarde des espèces de l'UICN. - UICN, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni : ii + 32 pp. [PDF]

■ UICN 2003 - Lignes directrices pour l'Application, au Niveau Régional, des Critères de l'UICN pour la liste rouge. Commission de la sauvegarde des espèces de l'UICN. Version 3.0. - UICN, Gland, Suisse